



## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



Non, les PE ne sont pas des sous-profs !  
Je signe la pétition > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article3726>

## Flash infos du 13 octobre 2011

Merci d'afficher la pièce jointe.

- 1/ **Evaluations nationales en maternelle : la mobilisation du SE-UNSA commence à porter ses fruits**
- 2/ **Elections professionnelles : en pratique**
- 3/ **Action Sociale : mes droits**
- 4/ **Changer de département**
- 5/ **Indemnités directeurs non versées : une explication**

**Faut qu'ça change !**

### 1/Evaluations nationales en maternelle : **la mobilisation du SE-UNSA commence à porter ses fruits**



La pétition c'est ici :



<http://pasdetrienmaternelle.fr/>

L'analyse détaillée et les  
fiches élèves c'est là



<http://www.se-unsas.org/spip.php?article3897>

**Ce n'est pas qu'une affaire d'enseignants, mais cela touche l'ensemble des citoyens, faites tourner l'info à votre entourage et incitez à signer la pétition**



Dernières nouvelles : Cette action initiée par le SE-Unsa commence à porter ses fruits.

Le ministère recule. Le dispositif ne serait plus obligatoire. Le document définitif, simplement mis à la disposition des enseignants, ne mentionnerait plus les catégories « à Risque » et « à Haut Risque ». Les enseignants et enseignantes de maternelle apprécieront de ne pas être enrôlés de force dans une démarche absurde et dangereuse.

**C'est une première étape. Mais il faut aller plus loin: il ne faudrait pas qu'on impose localement ce que le ministère renoncerait à imposer nationalement.**

Pour le SE-Unsa, les critiques vis-à-vis du dispositif restent valables : confusion entre médical et pédagogique, entre compétences scolaires et comportements normés, entre personnalisation et formatage. L'absence de reconnaissance des

Pas encore 6 ans, mais déjà marqués comme « à Risque », voire « à Haut Risque » ! C'est ce qui guette les enfants de cinq ans qui n'obtiendront pas « le score » fixé par le dispositif national d'évaluation en maternelle que l'Education nationale s'apprête à imposer dans toutes les écoles.

En novembre, les élèves de grande section seront testés par leur enseignant via un protocole relevant d'ordinaire des médecins scolaires. Des informations confidentielles deviendront ainsi des éléments du dossier scolaire.

Ensuite, on annoncera aux parents que leur enfant appartient à une catégorie « à risque » ou à « haut risque » et qu'il devra suivre une succession de séances d'entraînement pré-formatées. Pas de réponse individualisée, pas de recours aux aides spécialisées, le protocole unique du ministère est sensé tout résoudre !

Enfin, en mai et juin, plusieurs épreuves collectives et individuelles d'évaluation seront conduites pour mesurer les performances de chaque élève à travers une kyrielle d'exercices imposés dans un cadre inhabituel et stressant.

Ainsi, des enfants de cinq ou six ans seront déclarés en échec alors qu'à cet âge, quelques mois de plus ou de moins engendrent des différences de maturité importantes. Les enseignant(e)s de maternelle savent très bien identifier, dans le cadre habituel des activités en classe, les enfants qui ont besoin d'accompagnement particulier. C'est leur métier. Ils n'ont nul besoin d'un dispositif inadapté et pernicieux.

Le SE-Unsa refuse cet étiquetage des enfants. Il dénonce la confusion entre compétences scolaires et comportements qu'induisent certains items du protocole d'évaluation. Il s'oppose à l'amalgame entre le médical et le pédagogique. Il récuse une vision caricaturale des premiers apprentissages.

Le SE-Unsa dit non à la transformation des enseignants en exécutants. Il les appelle à refuser de mettre en œuvre une évaluation qui instaure la pression scolaire avant même l'entrée à l'école élémentaire. Il invite à le rejoindre toutes celles et tous ceux qui veulent que l'école maternelle reste un lieu épanouissant où chaque enfant peut vivre une première scolarité réussie, en signant l'appel qu'il lance aujourd'hui **« Pas de tri en maternelle »**.

compétences professionnelles des enseignants, des RASED, des médecins scolaires est inacceptable. L'imposition d'une véritable « pression scolaire » dès 5 ans est insupportable.

**Le SE-Unsa appelle tous ceux qui partagent ses convictions et son combat pour l'école maternelle à exiger un abandon officiel de ce programme.**

## **2/ Elections professionnelles : en pratique**

-Avec votre identifiant et votre numen, récupérez votre mot de passe avant de voter (si ce n'est déjà fait)

-Vous avez 4 votes à émettre (cas général). Vous pouvez imprimer votre preuve de vote.

-Il peut y avoir un souci d'affichage sur votre ordinateur (qui « mouline » parce que l'application java n'est pas à jour ou installée. Dans ce cas, il faut tester votre ordinateur sur ce lien

[http://qlf-www-elections-menevoting.aw.atosorigin.com/portal/browser\\_detect.html?siteLang=fr](http://qlf-www-elections-menevoting.aw.atosorigin.com/portal/browser_detect.html?siteLang=fr) et installer la bonne version de java. Si le souci persiste, installez-vous sur un autre ordinateur ou allez dans un espace kiosque (école ou établissement 2<sup>nd</sup> degré)

-Vous pouvez aussi venir voter à notre section syndicale, rez de chaussée de la maison des syndicats à Reims, en toute confidentialité. Nous contacter.



## **3/ Action Sociale : mes droits > avez le reflexe de consulter régulièrement le site du rectorat de Reims**

<http://www.ac-reims.fr/espaces-dedies/personnels-professionnels/92.html>

Les fiches et dossiers sont directement téléchargeables.

aide au logement // aide à l'installation et équipement // aide aux loisirs des enfants  
études des enfants // garde des jeunes enfants // préparation au BAFA  
sorties éducatives dans le cadre scolaire // vacances // dossier initial de demande de prestations  
séjour d'enfants en centre de vacances avec ou sans hébergement  
séjour d'enfants en centres familiaux de vacances et gîtes de France  
séjour d'enfants handicapés en centre de vacances spécialisé  
séjour d'enfant mis en œuvre dans le cadre du système éducatif  
séjour linguistique d'enfants (pendant les vacances scolaires)

Une aide aux transports (publics) réservée aux fonctionnaires est possible > <http://www.ac-reims.fr/espaces-dedies/personnels-professionnels/91.html>

Des militants du Se-UNSA siègent dans les commissions d'action sociale départementales et académiques

## **4/ Changer de département**

Le calendrier des opérations est en ligne > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3885>

Nous contacter si vous avez un projet de mutation : le SE-UNSA peut vous aider à élaborer vos stratégies.

Ouverture du serveur : du Jeudi 17 novembre 2011 au mardi 6 décembre midi :

## **5/ Indemnités directeurs non versées : une explication**

La part variable de l'indemnité des directeurs d'école sera de nouveau versée en novembre avec effet rétroactif.

Surprise sur les relevés de comptes de septembre des directeurs d'école, leur traitement a diminué. Et ce n'est pas les feuilles de paye qui arriveront dans trois mois qui ont permis d'en connaître la raison. Après interrogation des services gestionnaires, « le versement de la part variable de l'indemnité de directeur d'école a été suspendu en septembre ». Le SE-Unsa est immédiatement intervenu auprès du ministère pour obtenir des explications. En fin de comptes, c'est la conséquence du changement de l'application informatique qui génère le versement de cette indemnité. La nouvelle application devrait être opérationnelle sous peu et le versement de cette indemnité sera rétabli sur le traitement de novembre avec effet rétroactif. Une information préalable aurait été de bon ton !

**Pétition Mutualité Française** : un impôt sur notre santé c'est non ! > <http://www.mutualite.fr/>



**Vos contacts au Se-UNSA : 1er degré :**

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

J'adhère > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6> Contactez-nous !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».